

## **AVENANT AUX MODALITES DE PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE TEST MERCURE**

**« FAITES LE TEST » du 24 mars 2026 au 5 mai 2026**

Conformément à l'article 11 des modalités de participation déposées en l'étude SELARL LSL Huissiers de Justice, 92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET, l'Organisateur a décidé de modifier les conditions de participation à la Campagne « Faites le test », sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutes les modalités inchangées restent consultables dans le document complet présent en page 4. Seules les modalités modifiées sont mentionnées dans le présent avenant :

### **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

- **CAMPAGNE** : la campagne de test de teneur en mercure des Produits Eligibles, du 24 mars 2026 au 5 mai 2026 inclus ;
- **LABORATOIRE** : Labexia, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 449 462 076, dont le siège est situé Zac de Kerdroniou 26 B rue Marcel Paul, 29000 Quimper – laboratoire indépendant accrédité pour la réalisation des analyses de teneur en mercure dans les produits alimentaires ;
- **ORGANISATEUR** : Établissements Paul Paulet, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 375 880 804, dont le siège social est situé ZI de Pouldavid, 29100 Douarnenez – spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits de la mer, notamment sous la marque Petit Navire ;
- **PARTICIPANT(S)** : consommateur(s) répondant aux conditions de l'article 2, et ayant envoyé son produit pour analyse dans le cadre de la Campagne ;
- **PRODUIT(S) ELIGIBLE(S)** : produit(s) Petit Navire à base de thon dont la liste figure à l'Annexe 1, achetés avant le 5 mai 2026 inclus ;
- **SITE** : le site [www.faitesletest.fr](http://www.faitesletest.fr).

### **ARTICLE 2 – PARTICIPATION À LA CAMPAGNE**

#### **2.1. Conditions préalables**

Chaque Participant doit avoir acheté avant le 5 mai 2026, un Produit Éligible, lequel doit être maintenu fermé, intact et non détérioré et dont la Date Limite d'Utilisation Optimale n'est pas dépassée.

Peut participer toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse DROM TOM exclus), disposant d'un accès internet, d'une adresse email valide, et d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse incluse) et titulaire d'un compte bancaire domicilié en France Métropolitaine (Corse incluse) ou DROM COM, à l'exclusion de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de la Campagne.

Une seule participation est autorisée par personne et chaque preuve d'achat d'un Produit Éligible ne pourra donner lieu qu'à une seule participation.

## **2.2. Modalités de participation**

### Étape 1 – « Votre achat »

Le participant doit renseigner :

- La date d'achat du produit soumis à l'analyse (laquelle doit être antérieure au 5 mai 2026) ;
- Le département dans lequel l'achat a été effectué ;
- Le code-barres du produit (12 ou 13 chiffres).  
Pour les lots de boîtes (x2, x3), le code-barres à saisir est celui de la boîte individuelle, et non celui de l'étui.

### Étape 2 – « Votre preuve d'achat »

Le participant doit téléverser une photo du justificatif d'achat datée d'avant le 5 mai 2026 où apparaissent clairement :

- La référence ou libellé du Produit Éligible concerné ainsi que son montant TTC,
- Le montant TTC du justificatif d'achat,
- Le nom du point de vente,
- La date d'achat du Produit Éligible

## **2.6. Remboursement**

Dans le cadre de la Campagne, l'Organisateur rembourse au Participant le montant réellement payé, tel qu'il apparaît sur la preuve d'achat.

Le montant remboursé ne pourra en aucun cas excéder le prix TTC du Produit Éligible le plus cher constaté sur le marché au moment de la rédaction des présentes modalités, soit : 5,50 € TTC.

Le remboursement est effectué par virement bancaire sur l'IBAN communiqué lors de l'inscription.

Lorsque le Participant a acheté un lot de plusieurs boîtes, l'Organisateur procédera au remboursement de la valeur unitaire commerciale estimée et usuelle de la boîte testée.

Le Participant ne peut obtenir le remboursement du prix total d'un lot.

Toute non-conformité des informations déclarées par le Participant pourra entraîner le refus du remboursement sans possibilité de recours.

Un email informe le Participant de l'ordre de virement, lequel est effectué dans un délai pouvant aller jusqu'à 6 semaines après la réception du Produit Éligible par le Laboratoire.

Le présent avenant est déposé le 27 mars 2026 en l'étude de la SCP en l'étude de la SELARL LSL  
Huissiers de Justice, 92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET

## **MODALITES DE PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE TEST MERCURE**

### **« FAITES LE TEST »**

Les présentes modalités ont pour objet de définir les conditions de participation à la Campagne « *Faites le test* » organisée par l'Organisateur en collaboration avec le Laboratoire, dont l'objectif est de permettre à 1 000 consommateurs de faire analyser gratuitement la teneur en mercure d'un Produit Eligible.

La participation à la Campagne implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes modalités ainsi que des règles de bonne conduite et de déontologie applicables sur Internet.

#### **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

- **CAMPAGNE** : la campagne de test de teneur en mercure des Produits Eligibles, du 24 mars 2026 au 5 mai 2026 inclus ;
- **LABORATOIRE** : Labexia, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 449 462 076, dont le siège est situé Zac de Kerdroniou 26 B rue Marcel Paul, 29000 Quimper – laboratoire indépendant accrédité pour la réalisation des analyses de teneur en mercure dans les produits alimentaires ;
- **ORGANISATEUR** : Établissements Paul Paulet, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 375 880 804, dont le siège social est situé ZI de Pouldavid, 29100 Douarnenez – spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits de la mer, notamment sous la marque Petit Navire ;
- **PARTICIPANT(S)** : consommateur(s) répondant aux conditions de l'article 2, et ayant envoyé son produit pour analyse dans le cadre de la Campagne ;
- **PRODUIT(S) ELIGIBLE(S)** : produit(s) Petit Navire à base de thon dont la liste figure à l'Annexe, achetés entre le 24 mars 2026 et le 5 mai 2026 inclus ;
- **SITE** : le site [www.faitesletest.fr](http://www.faitesletest.fr).

#### **ARTICLE 2 – PARTICIPATION À LA CAMPAGNE**

La participation est ouverte aux 1 000 premières demandes complètes et conformes reçues dans les conditions suivantes :

##### **2.1. Conditions préalables**

Chaque Participant doit avoir acheté, entre le 24 mars 2026 et le 5 mai 2026, un Produit Éligible, lequel doit être maintenu fermé, intact et non détérioré.

Peut participer toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse DROM TOM exclus), disposant d'un accès internet, d'une adresse email valide, et d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse incluse) et titulaire d'un compte bancaire domicilié en France Métropolitaine (Corse incluse) ou DROM COM, à l'exclusion de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de la Campagne.

Une seule participation est autorisée par personne et chaque preuve d'achat d'un Produit Éligible ne pourra donner lieu qu'à une seule participation.

## **2.2. Modalités de participation**

Pour participer à la Campagne, le Participant doit :

- réaliser une demande en ligne sur le site : [www.faitesletest.fr](http://www.faitesletest.fr) en cliquant sur « Je souhaite tester ma boîte » ;
- renseigner l'ensemble des champs obligatoires du formulaire d'inscription :

### **Étape 1 – « Votre achat »**

Le participant doit renseigner :

- La date d'achat du produit soumis à l'analyse (laquelle doit être comprise entre le 24 mars 2026 et le 5 mai 2026) ;
- Le département dans lequel l'achat a été effectué ;
- Le code-barres du produit (12 ou 13 chiffres).  
Pour les lots de boîtes (x2, x3), le code-barres à saisir est celui de la boîte individuelle, et non celui de l'étui.

### **Étape 2 – « Votre preuve d'achat »**

Le participant doit téléverser une photo du justificatif d'achat où apparaissent clairement :

- La référence ou libellé du Produit Éligible concerné ainsi que son montant TTC,
- Le montant TTC du justificatif d'achat,
- Le nom du point de vente,
- La date d'achat du Produit Éligible

### **Étape 3 – « Votre produit »**

Le Participant doit téléverser une photo du couvercle de la boîte de conserve ou du dos du sachet du Produit Éligible, sur laquelle apparaissent distinctement :

- La Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO)
- L'espèce de poisson et l'océan de pêche.

### **Étape 4 – « Vos coordonnées »**

Le participant doit :

- renseigner : civilité, nom, prénom, adresse postale, année de naissance, adresse email ;
- cocher les cases : « Je reconnais avoir lu, compris et accepté les modalités de participation », « J'accepte que mes données soient recueillies et conservées pour gérer ma participation au test ».

### **Étape 5 – « Votre IBAN »**

Le Participant renseigne son IBAN, obligatoirement domicilié en France Métropolitaine (Corse Incluse) ou dans les DROM COM, dont la saisie, effectuée dans un environnement sécurisé, est obligatoire pour permettre le remboursement du Produit Éligible.

### **Étape 6 – « Validation »**

Le Participant confirme sa demande en cliquant sur « Je confirme ».

### Étape 7 – « Confirmation »

Le participant reçoit, après vérification de la validité des pièces de son dossier :

- Soit un email de confirmation, incluant:
  - Un bordereau contenant un numéro d'immatriculation unique
  - Une étiquette de transport préaffranchie,
  - Les modalités d'envoi ainsi que la procédure pour consulter les résultats après analyse.
- Soit un email de non-conformité, précisant le motif du refus.

### **2.3. Envoi du produit Petit Navire au Laboratoire**

Le Participant envoie le Produit Éligible conformément aux modalités d'envoi reçues par email, grâce à l'étiquette de transport prépayée, dans les 7 jours suivant sa réception. Passé ce délai, l'étiquette sera invalidée, la participation annulée et aucun remplacement ou prorogation d'étiquette ne sera effectué.

Tout Produit Éligible présentant une ouverture, une trace d'intervention, un choc visible ou un défaut susceptible d'altérer la qualité de l'analyse sera refusé et la participation invalidée.

### **2.4. Transmission des résultats d'analyse**

Le Participant peut suivre le statut de sa participation, l'état du remboursement, et la disponibilité de ses résultats d'analyse sur le site [www.faitesletest.fr](http://www.faitesletest.fr), rubrique « Suivi de participation », en saisissant son adresse email et son numéro d'immatriculation unique.

Le Participant recevra ses résultats d'analyse dans un délai de 4 à 8 semaines par email, lesquelles seront également téléchargeables sur son espace « Suivi de participation ».

### **2.5. Liste d'attente**

La Campagne est limitée aux 1 000 premières analyses. Une fois ce nombre atteint, les Participants peuvent s'inscrire sur liste d'attente en suivant la même procédure d'inscription que décrite précédemment.

En cas de désistement d'un Participant, le Participant inscrit sur liste d'attente sera invité par email à envoyer son Produit Éligible au Laboratoire. Les Participants inscrits sur liste d'attente recevront, dans tous les cas par email, un résumé des résultats de l'ensemble des analyses effectuées dans le cadre de la Campagne, dans un délai de 12 semaines après la fin de la Campagne.

### **2.6. Remboursement**

Dans le cadre de la Campagne, l'Organisateur rembourse au Participant le montant réellement payé, tel qu'il apparaît sur la preuve d'achat.

Le montant remboursé ne pourra en aucun cas excéder le prix TTC du Produit Éligible le plus cher constaté sur le marché au moment de la rédaction des présentes modalités, soit : 4,60 € TTC.

Le remboursement est effectué par virement bancaire sur l'IBAN communiqué lors de l'inscription.

Lorsque le Participant a acheté un lot de plusieurs boîtes, l'Organisateur procédera au remboursement de la valeur unitaire commerciale estimée et usuelle de la boîte testée.

Le Participant ne peut obtenir le remboursement du prix total d'un lot.

Toute non-conformité des informations déclarées par le Participant pourra entraîner le refus du remboursement sans possibilité de recours.

Un email informe le Participant de l'ordre de virement, lequel est effectué dans un délai pouvant aller jusqu'à 6 semaines après la réception du Produit Éligible par le Laboratoire.

## **ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU TEST ET TRAITEMENT AU LABORATOIRE**

### **3.1. Nature de l'analyse réalisée**

Le Laboratoire procède à l'analyse conforme aux référentiels d'accréditation en vigueur, aux protocoles analytiques standardisés utilisés par les laboratoires accrédités, et aux bonnes pratiques de laboratoire et exigences qualité applicables au secteur, visant déterminer la teneur en mercure du Produit Éligible.

L'Organisateur et le Laboratoire se réservent le droit d'adapter les méthodes en fonction des évolutions réglementaires ou techniques, sans que cela n'altère la validité du test.

### **3.2. Réception et enregistrement du produit Petit Navire**

À réception du Produit Éligible :

- Un centre de gestion vérifie son intégrité physique.
- Le numéro d'immatriculation unique présent sur le bordereau du Participant est scanné et enregistré dans son système de traçabilité.
- Le Produit Éligible est ensuite transmis au Laboratoire dans des conditions conformes aux standards en vigueur jusqu'au début de l'analyse et sans aucune autre manipulation qui attenterait à l'intégrité du produit.

### **3.3. Déroulement du test**

L'analyse comporte généralement les étapes suivantes :

- Ouverture contrôlée du Produit Éligible dans un environnement sécurisé.
- Prélèvement d'un échantillon représentatif du produit brut.
- Traitement préalable permettant la préparation analytique.
- Analyse instrumentale selon les méthodes accréditées permettant la quantification du mercure total.
- Contrôles qualité internes et externes afin de garantir la fiabilité des résultats (blancs, témoins, étalons).

Le laboratoire peut réaliser des analyses complémentaires en cas d'anomalie ou de résultat non interprétable.

### **3.4. Restitution des résultats, portée et limites**

Une fois l'analyse finalisée le Participant reçoit un email contenant le fichier pdf de ses résultats personnels.

Les résultats fournis :

- se limitent à la quantification du mercure présent dans l'échantillon analysé;
- sont exprimés en mg/kg (milligrammes par kilogramme), unité usuelle pour ce type de mesure ;
- sont accompagnés d'un courrier rappelant la valeur mesurée (mg/kg) et précisant, à titre informatif :
  - la comparaison de la teneur mesurée par rapport au seuil maximal européen de 1 mg/kg applicable au thon,
  - une indication pédagogique sur la base d'hypothèses de consommation type

Ce courrier a une finalité strictement informative et pédagogique : il n'a pas valeur d'avis médical ni de recommandation personnalisée. Toute interprétation relative à l'alimentation ou à la santé relève de l'appréciation du Participant et, le cas échéant, de l'avis de professionnels de santé.

Les résultats :

- reflètent uniquement l'échantillon analysé du produit envoyé par le Participant,
- ne peuvent être généralisés à d'autres produits, lots, boîtes ou périodes de production,
- ne constituent ni un diagnostic, ni une recommandation de santé, ni une évaluation de risque.

Le Laboratoire et l'Organisateur ne fournissent aucune interprétation du résultat et invitent les participants à consulter les références réglementaires publiques ou un professionnel de santé en cas de question personnelle.

Les délais moyens constatés entre la réception du Produit Éligible par le Laboratoire et la mise à disposition des résultats sont de 4 à 8 semaines, selon le volume de demandes, la disponibilité des appareils analytiques, la nécessité éventuelle d'effectuer des contrôles ou vérifications complémentaires.

Ces délais sont fournis à titre indicatif.

### **3.5. Absence de restitution**

Le Produit Éligible envoyé pour analyse est conservé et manipulé par le Laboratoire pour les besoins de l'analyse et sera détruit après la réalisation des tests. Il ne pourra donc pas être restitué.

## **ARTICLE 4 – COMMUNICATION DES RÉSULTATS AU PARTICIPANT.**

### **4.1. Confidentialité et protection des données**

Les résultats et documents associés sont strictement personnels et ne seront accessibles que via la boîte mail du Participant. Ils ne sont ni publiés, ni partagés sans son consentement, sous réserve des traitements nécessaires à la gestion de la Campagne (cf. Article « Données personnelles – RGPD »).

L'Organisateur peut toutefois produire des résultats agrégés et anonymisés à des fins d'information générale (par exemple « résultats nationaux ») sans qu'aucune donnée personnelle ne soit divulguée.

### **4.2. Assistance**

En cas de difficulté d'accès ou de lecture des résultats, le Participant peut contacter le service d'assistance via le formulaire prévu sur le Site ou l'adresse email indiquée dans l'email de notification. Aucune interprétation médicale individualisée ne sera fournie.

## **ARTICLE 5 — DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)**

### **5.1. Responsable de traitement**

L'Organisateur est responsable de traitement. Le Laboratoire, ainsi que les agences partenaires de gestion, interviennent en qualité de sous-traitant pour les opérations d'analyse (au sens de l'article 28 du RGPD), sur instructions de l'Organisateur.

### **5.2. Données traitées**

Les catégories de données susceptibles d'être traitées dans le cadre de la Campagne sont :

- Données d'identification : civilité, nom, prénom, année de naissance.
- Données de contact : adresse postale, adresse email.
- Données de participation : numéro d'immatriculation unique, informations sur l'achat (date, département, produit, code-barres), preuve d'achat, photo du couvercle (DLUO, origine du poisson), statut de dossier, horodatages.
- Données bancaires : IBAN (pour remboursement).
- Données techniques : preuve de dépôt/expédition, horodatage de téléchargement des résultats
- Résultats d'analyse : valeur mesurée de mercure (mg/kg), documents d'accompagnement (cf. Articles 7 et 8).

Aucune donnée dite "sensible" n'est requise.

### **5.3. Finalités et bases légales**

Les traitements poursuivent les finalités et bases légales suivantes :

- Gestion de la participation (vérification d'éligibilité, traçabilité, envoi de l'étiquette, suivi dossier)
- Réalisation des analyses et restitution des résultats
- Remboursement

- Prévention et détection de la fraude (contrôles, exclusions)
- Gestion des réclamations/assistance
- Production de statistiques agrégées et anonymisées (ex. résultats nationaux)
- Conformité légale et défense des droits

#### **5.4. Destinataires et accès aux données**

Peuvent avoir accès, dans la limite de leurs habilitations :

- Services internes de l'Organisateur (équipe projet, service consommateurs, juridique, Informatique) ;
- Labexia (sous-traitant d'analyse) pour les données strictement nécessaires à l'exécution des tests ;
- Sous-traitants techniques (centre de gestion, agences, hébergeur, prestataire emailing, support applicatif, transport/logistique pour l'étiquette) ;
- Banque/PSP pour l'exécution des virements ;
- Autorités légalement habilitées (le cas échéant).

Aucune commercialisation des données personnelles n'est effectuée.

#### **5.5. Transferts hors UE**

Les données personnelles des Participants sont hébergées et traitées au sein de l'UE/EEE.

Dans l'hypothèse où un transfert hors UE s'avèrerait nécessaire, il serait porté à la connaissance des Participants et encadré par des garanties appropriées.

#### **5.6. Durées de conservation**

- Données de participation (formulaire, preuves, photos, logs) : 12 mois après la clôture opérationnelle de la Campagne (gestion des réclamations incluse), sauf nécessité probatoire plus longue.
- Résultats d'analyse : 12 mois à compter de la mise à disposition au participant, puis archivage probatoire (limité aux éléments strictement nécessaires) jusqu'à 5 ans maximum en cas de contestation.
- Données de remboursement (IBAN, écritures comptables) : 10 ans pour les documents comptables/fiscaux, conformément aux obligations légales.
- Statistiques agrégées/anonymisées : conservation sans limite car non personnelles.

Les durées ci-dessus sont limitées au nécessaire et pourront être ajustées selon les évolutions réglementaires.

#### **5.7. Sécurité**

L'Organisateur et ses sous-traitants mettent en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées : contrôle d'accès, chiffrement en transit, cloisonnement des environnements, journalisation, sauvegardes, engagements contractuels de confidentialité, audits et supervision.

L'IBAN est stocké de manière sécurisée et n'est utilisé que pour l'exécution du remboursement.

## **5.8. Droits des personnes**

Conformément à la réglementation applicable, [les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation, et de portabilité de leurs données à caractère personnel.](#)

Les Participants peuvent exercer ces droits en adressant un courrier accompagné d'une photocopie de pièce d'identité ou de passeport à l'adresse suivante :

**Email :** [fr\\_gdpr@thaiunion.com](mailto:fr_gdpr@thaiunion.com)

**Adresse postale :**

*Petit Navire - Service Communication*

*3, Esplanade du Foncet*

*92130 – ISSY-LES-MOULINEAUX*

*France*

En cas de difficulté non résolue, les Participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ou de l'autorité de contrôle de son lieu de résidence habituelle.

## **5.9. Cookies et traceurs**

La participation à la Campagne pouvant nécessiter l'utilisation du Site, l'usage de cookies/traceurs (mesure d'audience, sécurité, authentification) est régi par la Politique Cookies disponible sur le Site. Lorsqu'un consentement est requis, il est recueilli via le bandeau de consentement.

## **5.10. Évolution de la présente clause**

La présente clause pourra être mise à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires, techniques ou organisationnelles. En cas de modification substantielle, une information appropriée sera fournie.

## **ARTICLE 6 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

### **6.1. Fonctionnement du Site et de la Campagne**

L'Organisateur met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement du Site et de la Campagne. Toutefois, la participation est réalisée sous l'entière responsabilité du participant, et l'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement, indisponibilité ou interruption temporaire du Site ou d'un service tiers ;
- défaillance technique affectant la connexion, la transmission d'informations ou la validation d'un formulaire ;
- perte, retard ou non-réception d'une participation du fait des réseaux de communication ou de tout prestataire technique.

La Campagne pourra être interrompue, modifiée ou prolongée si des circonstances exceptionnelles l'exigent, sans engager la responsabilité de l'Organisateur, et sans qu'aucune indemnité ne soit due.

### **6.2. Responsabilité de l'expédition et du transport**

Le Produit Eligible passe sous la responsabilité du transporteur dès son dépôt. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- perte, retard, avarie, dégradation ou colis vide ;
- altération du produit durant le transport rendant impossible son analyse ;
- impossibilité de traiter un colis mal emballé, non conforme ou non identifiable.

### **6.3. Responsabilité sur les résultats d'analyses**

Les résultats fournis par le Laboratoire sont établis selon les méthodes accréditées par la norme NF EN 15763.

L'Organisateur et le Laboratoire ne peuvent être tenus responsables :

- d'une mauvaise interprétation personnelle des résultats par le Participant ;
- de l'utilisation des résultats à des fins médicales, nutritionnelles, commerciales ou réglementaires ;
- de conséquences liées à un usage inapproprié ou hors contexte des documents transmis.

### **6.4. Limitations liées au remboursement**

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas :

- De refus de remboursement lié à une participation incomplète, frauduleuse ou non conforme ;
- D'erreur dans les données bancaires du participant ;
- D'intervention ou délai imputable aux établissements bancaires.
- Compte bancaire non domicilié en France métropolitaine

### **6.5. Fraude et comportements abusifs**

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant ayant :

- Fourni des informations fausses, altérées, incomplètes ou falsifiées ;
- Modifié des documents (preuve d'achat, photos, codes) ;
- Multiplié les participations par quelque procédé que ce soit ;
- Tenté de contourner les limitations prévues (adresse, IBAN, identité, etc.) ;
- Perturbé ou tenté de perturber le bon déroulement de la Campagne.

Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'exclusion pour fraude ou tentative de fraude.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles concernant l'identité, le domicile ou la conformité des participations. L'Organisateur pourra, en cas de fraude avérée ou suspectée, prendre toute mesure nécessaire, y compris l'annulation rétroactive de la participation ou du remboursement.

### **6.6. Force majeure et événements exceptionnels**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée si la Campagne doit être modifiée, reportée, réduite, suspendue ou annulée en raison d'un événement présentant les

caractéristiques de la force majeure (ex. panne majeure, cyberattaque, grève, catastrophe naturelle, événement sanitaire...).

Dans un tel cas, aucun dédommagement ne pourra être exigé.

### **6.7. Étendue générale de responsabilité**

Dans tous les cas non expressément prévus par les présentes modalités, la responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la gestion technique et administrative de la Campagne, et ne peut en aucun cas excéder :

- Le montant du remboursement maximum prévu à l'Article 2.6,
- Ou, à défaut, la simple possibilité de participer à la Campagne.

Aucune indemnisation complémentaire ne pourra être demandée par le Participant.

### **6.8. Suspension, modification ou annulation exceptionnelle de la Campagne**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée si la Campagne doit être modifiée, reportée, réduite, suspendue ou annulée en raison d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure (ex. panne majeure, cyberattaque, grève, catastrophe naturelle, événement sanitaire...).

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, différer, modifier ou annuler tout ou partie de la Campagne, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par les participants, en cas notamment de survenance d'incidents techniques majeurs, de fraude massive ou tentative organisée de fraude, de difficultés logistiques exceptionnelles, notamment en cas de saturation du laboratoire, indisponibilité temporaire des équipements d'analyse, rupture d'approvisionnement, ou impossibilité matérielle de traiter les échantillons dans des conditions satisfaisantes, ou pour des raisons sanitaires ou réglementaires.

En cas d'application de l'une des mesures ci-dessus, l'Organisateur s'engage à informer les participants par tout moyen approprié (email, mise à jour du Site). Ces mesures ne pourront donner lieu à aucune compensation ou réparation.

## **ARTICLE 9 – RÉCLAMATIONS**

Pour toute question ou réclamation relative à la Campagne, le participant peut utiliser le formulaire de contact disponible sur le Site pendant toute la durée de la Campagne, ou le formulaire présent dans l'espace personnel permettant le suivi de participation.

Aucune réclamation ne sera traitée via des canaux non prévus aux présentes.

Toute réclamation doit être formulée dans un délai maximum de 30 jours à compter de l'événement contesté (statut de dossier, refus de participation, problème de remboursement, mise à disposition du résultat dans l'espace personnel ...).

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Les réclamations recevables seront traitées dans les meilleurs délais. Les décisions de l'Organisateur prises après traitement d'une réclamation sont définitives, sauf erreur manifeste.

#### **ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes modalités de participations sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des modalités et après tentative de résolution amiable, les tribunaux territorialement compétents en France seront seuls compétents.

#### **ARTICLE 11 – DEPÔT, MODIFICATION, CONSULTATION ET ANNULATION DES MODALITÉS DE PARTICIPATION -**

Les présentes modalités sont déposées auprès de l'Étude SELARL LSL Huissiers de Justice, 92 rue d'Angiviller, 78120 – RAMBOUILLET, et consultables et téléchargeables sur le Site pendant toute la durée de la Campagne.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes modalités, notamment pour se conformer à toute évolution législative ou réglementaire, par avenant déposé auprès de l'Étude SELARL LSL Huissiers de Justice. Toute modification sera réputée acceptée par le Participant du seul fait de sa participation à la Campagne, à compter de son entrée en vigueur. En cas de refus, le Participant devra cesser sa participation.

La nullité éventuelle de l'une des stipulations n'affectera pas la validité des présentes modalités.

Les modalités de participation peuvent également être adressées gratuitement, à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisateur, à l'adresse suivante :

**Petit Navire-Service Communication**

3, Esplanade du Foncet

92130 – ISSY-LES-MOULINEAUX

France

## **ANNEXE – PRODUITS ELIGIBLES**

Sont éligibles à la Campagne les seuls produits Petit Navire listés ci-dessous :

### **3.1. Sachets d'Effilochés de Thon « Et hop »**

- Effilochés de Thon Citron Vert & Basilic MSC – 130 g
- Effilochés de Thon Filet d'Huile d'Olive MSC – 130 g
- Effilochés de Thon Fines Herbes MSC – 130 g
- Effilochés de Thon Sauce Tomate & Basilic MSC – 200 g
- Effilochés de Thon Sauce Arrabbiata MSC – 200 g

### **3.2. Morceaux de Thon au Naturel – Démarche Responsable**

- Morceaux de Thon au Naturel – 132 g
- Morceaux de Thon au Naturel – 160 g

### **3.3. Thon au Naturel – Démarche Responsable**

- Thon au Naturel Démarche Responsable – 80 g
- Thon au Naturel Démarche Responsable – 132 g
- Thon au Naturel Démarche Responsable – 160 g
- Thon au Naturel Démarche Responsable – 190 g
- Thon au Naturel Démarche Responsable – 265 g
- Thon au Naturel Démarche Responsable – 400 g
- Thon au Naturel MSC – 160 g
- Thon Entier au Naturel -25 % de sel – Démarche Responsable – 160 g
- Thon Entier Démarche Responsable au Naturel – Cuisson Vapeur – 130 g
- Thon Entier au Naturel déjà égoutté – 120 g

### **3.4. Thon Blanc au Naturel**

- Thon Blanc Démarche Responsable au Naturel – 132 g
- Thon Blanc Démarche Responsable au Naturel – 190 g
- Thon Blanc MSC au Naturel – 160 g
- Thon Blanc MSC au Naturel – 80 g

### **3.5. Thon à l'huile de Tournesol**

- Miettes de Thon à l'Huile de Tournesol – 80 g
- Miettes de Thon à l'Huile de Tournesol – 160 g
- Thon Entier à l'Huile de Tournesol – 160g

### **3.6. Thon à l'huile d'olive**

- Miettes de Thon à l’Huile d’Olive Vierge Extra – 80 g
- Miettes de Thon à l’Huile d’Olive Vierge Extra – 160 g
- Thon Entier à l’Huile d’Olive Vierge Extra MSC – 80 g
- Thon Entier à l’Huile d’Olive Vierge Extra MSC – 160 g
- Thon Blanc MSC à l’Huile d’Olive Vierge Extra – 160g
- Thon Entier à l’Huile d’Olive -25 % de sel – Démarche Responsable – 160 g
- Thon Entier Démarche Responsable – Cuisson Vapeur Filet d’Huile d’Olive – 130 g
- Thon Entier Filet d’Huile d’Olive déjà égoutté – 120 g

### **3.7. Émiettés de Thon Marinés**

- Émietté de Thon Mariné Ail – 110 g
- Émietté de Thon Mariné Basilic – 110 g
- Émietté de Thon Mariné Basilic – 180 g
- Émietté de Thon Mariné Citron & Thym – 110 g
- Émietté de Thon Mariné Oignons Rosés de Bretagne– 110 g
- Émietté de Thon Mariné Olives & Herbes de Provence – 110 g
- Émietté de Thon Mariné Piment d’Espelette – 110 g
- Émietté de Thon Mariné Tomates Séchées – 110 g
- Émietté de Thon Mariné Vinaigre Balsamique & Échalotes – 110 g

### **3.8. Thon en Sauce**

- Miettes de Thon à la Sauce Tomate – Démarche Responsable – 140 g
- Miettes de Thon à la Sauce Tomate – Démarche Responsable – 230 g
- Miettes de Thon Tomates & Herbes de Provence – Sans arôme ajouté – 80 g
- Miettes de Thon Tomates & Herbes de Provence – Sans arôme ajouté – 160 g
- Thon à la Sauce Catalane – 140 g
- Thon à la Sauce Mayonnaise – 140 g

Toute référence, en ce compris le grammage spécifique, non mentionnée dans la présente liste sera considérée comme non éligible.